



PAR COURRIEL

Québec, le 24 avril 2023

Monsieur André Despatie
Directeur général, Parcs nationaux et campings
Société des établissements de plein air du Québec
Despatie.andre@sepaq.com



INFORMER

Objet : Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford – Questions complémentaires – DQ20



CONSULTER

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **26 avril 2023 à 10h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. Au cours de la période des travaux pour la réalisation du concept d'aménagement du territoire intégré au parc national, quels mécanismes de communication seraient mis en place pour informer les différents publics (ex. instances municipales, citoyens limitrophes et population en général) de l'avancement des travaux ?
2. Le 12 avril dernier, les résultats préliminaires de deux études entreprises dans trois parcs nationaux, dont celui du Mont-Orford, ont été exposés au cours d'une conférence organisée par QuébecOiseaux*. Ces études, en partenariat avec la Sépaq, visent à évaluer la réponse de l'avifaune à l'intensité de la fréquentation des sentiers et au type d'activité récréative pratiqué tels que la randonnée pédestre avec ou sans chien et le vélo de montagne.
* <https://www.quebecoiseaux.org/fr/conferences/detail/frequentation-des-parcs-nationaux-et-avifaune-un-heureux-probleme/32207>
 - a. Pourriez-vous partager ces résultats préliminaires avec la commission ?
 - b. Comment comptez-vous intégrer ces résultats dans le concept d'aménagement et la planification des activités ?
3. Dans le PR3.1 (p. 20 à 24), en référence aux travaux de Chaire de tourisme Transat réalisés à la demande de la Sépaq (DA32), on réfère à l'accès à la « grande nature » permis par les parcs nationaux. Pouvez-vous expliquer la notion de « grande nature » ? Veuillez également préciser ce qui différencie un accès à la nature d'un accès à la « grande nature ».
4. La Sépaq dispose-t-elle de cibles chiffrées ou d'indicateurs de suivi portant spécifiquement sur l'accessibilité des parcs nationaux ? Si de telles données existent pour l'ensemble des parcs nationaux et spécifiquement pour le PNMO, les partager avec la commission.
5. Concernant la composition de la Table d'harmonisation du PNMO :
 - a. De quelle façon les organismes qui siègent à la Table d'harmonisation du PNMO sont-ils choisis ?
 - b. Advenant qu'un organisme vous indique qu'il souhaiterait faire partie de la Table d'harmonisation, quelles sont les balises utilisées pour juger de la pertinence de son ajout comme membre ?
 - c. Quel est le rôle du représentant citoyen qui siège à la Table d'harmonisation du PNMO ? De quelle façon cette personne est-elle nommée ?
6. Par quels mécanismes la Table d'harmonisation du PNMO informe-t-elle le public de ses travaux et de ses décisions ?
7. Selon le site internet du PNMO, les chiens sont admis dans le parc actuel sur certains sentiers pédestres et sur la piste cyclable La Castorie alors que dans le projet d'agrandissement, ils seraient admis sur l'ensemble de la piste cyclable qui traverse le futur parc du sud au nord jusqu'à la paroi La Roche.
 - a. Quel bilan faites-vous de la présence des chiens dans le PNMO actuel et en particulier sur la piste cyclable ?
 - b. Pourquoi donner accès aux chiens sur la principale piste cyclable de la zone d'agrandissement ? Quel(s) besoin(s) particulier(s) cette proposition vient combler ?